



EXTRAIT  
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 12 avril 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Xavier de Haller et consorts : « *Pistes cyclables et suppression de places de parc : l'état d'urgence... et après ?* »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de Mme Franziska Meinherz, disant :

*« Le CC invite la municipalité à entamer les travaux nécessaires pour intégrer les pistes cyclables transitoires construites pendant la pandémie du Covid-19 dans le réseau des pistes cyclables existantes et planifiées, en respectant les exigences de qualité pour ce genre d'aménagements et les lignes directrices existantes. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze avril deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :